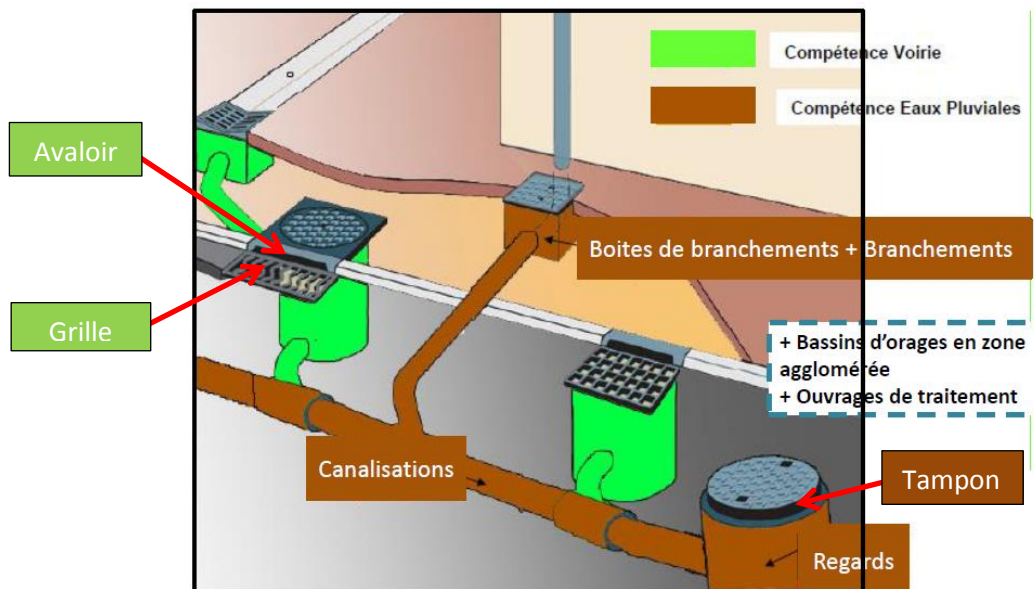


1. Définition

CCRS chargée depuis le 01/01/2018 de Collecter, transporter et stocker les eaux de pluies des aires urbaines pour éviter les déversements, débordements, inondations, et pollutions

2. Equipements



3. Financement : entretien et travaux

Pas de redevance usagers ➡ CLECT requise pour : évaluer le montant de charges transférées

a/ Entretien :

Entretien curatif du réseau = Intervention uniquement lorsque le réseau est bouché et qu'il représente un risque pour la population, la circulation routière ou les habitations (Règlement de service à venir).
 Financé par une enveloppe globale constituée par les communes : participation de chaque commune pour le curage de 3% de son linéaire de réseau

*Exemple : Pour une commune ayant 1000 ml de réseau → 3% = 30 ml
 Prix unitaire curage = 4,60 €/ml soit une contribution de 138 €*



Si enveloppe globale insuffisante → budget général de la CCRS

b/ Travaux :

- Travaux d'urgence uniquement** = Intervention uniquement lorsqu'il y a une casse du réseau ou besoin de remise en état d'un regard et qu'il représente un risque pour la population, la circulation routière ou les habitations (Règlement de service à venir).
 Financé par une enveloppe globale constituée par les communes : participation de chaque commune pour un renouvellement de regard tous les 6 kms.

*Exemple : Pour une commune ayant 12000 ml de réseau → 12 000/6 000 = 2 unités
 Prix unitaire regard = 756 € soit contribution totale de : 2 x 756 € = 1 512 €*



Si enveloppe globale insuffisante → budget général de la CCRS

- Travaux EP dans le cadre de travaux de voirie** = à la charge des communes (y compris maîtrise d'œuvre, et passage caméra éventuel). Déduit des Attributions de Compensation l'année N. L'année N+1 la commune retrouve son AC habituelle.

Exemple : Montant travaux TTC (30 000 €) - Subvention, TVA = 13 399 € = somme versée au travers de l'AC de l'année en cours.

4. Plans réseau

Absence de plans des réseaux pour certaines communes ou bien les plans ne sont pas à jour ou sont anciens

Pour toute demande d'informations, le service Cycle de l'eau se tient à votre disposition : 03.80.20.89.40